

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du lundi 15 décembre 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUREUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**IVIS-013-19058/25/BM**

**■ Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projet : Prix "Femmes et sciences - Jeunes chercheuses" - Approbation de conventions avec les établissements publics concernés**

**147067**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compétence stratégique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le soutien et l'accompagnement des acteurs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) s'inscrit au cœur des orientations prioritaires définies dans l'Agenda du développement économique actualisé le 30 juin 2022 par délibération n° ECOR-001-12062/22/CM.

A travers celui-ci, la Métropole a réaffirmé sa volonté de renforcer les capacités de recherche du territoire et de valoriser la recherche à travers une participation active aux événements de culture scientifique.

Dans ce cadre, le prix Femmes et Sciences – Jeunes chercheuses est créé pour mettre en lumière les talents féminins de la recherche métropolitaine, encourager l'égalité dans les filières scientifiques et techniques et valoriser les travaux de recherche contribuant à la transition écologique, énergétique, numérique et sociale.

L'appel à projet approuvé par la décision n°25/424/D du 13 juin 2025, traduit la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de favoriser la visibilité et la reconnaissance des femmes scientifiques, et de promouvoir la recherche comme levier d'innovation, de rayonnement et de transformation du territoire.

Il poursuit plusieurs objectifs stratégiques :

- Valoriser les travaux de recherche portés par de jeunes chercheuses contribuant à l'avancement des connaissances et à l'innovation scientifique.
- Encourager la place des femmes dans les filières scientifiques et techniques, en soutenant la diversité et l'égalité des parcours.
- Renforcer l'attractivité et le dynamisme académique et économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence en mettant en lumière l'excellence scientifique du territoire.

Les travaux distingués dans ce cadre doivent répondre à des problématiques prioritaires pour la Métropole – santé et sciences du vivant, numérique, sciences de l'ingénieur – et témoigner du potentiel de la recherche locale à produire des avancées concrètes et porteuses d'impact sociétal.

L'appel à candidatures 2025 vise à récompenser trois post-doctorantes du territoire métropolitain. Chacune des lauréates se verra attribuer, via son laboratoire d'appartenance, un prix d'un montant de 5 000 euros destiné à soutenir la poursuite et le développement de ses recherches.

Par dérogation au règlement budgétaire et financier, le montant du prix fera l'objet d'un règlement unique.

Conformément au règlement approuvé par décision n°25/424/D du 13 juin 2025, le comité de sélection s'est réuni le 13 novembre 2025. Présidé par Madame Emmanuelle Charafe, Vice-Présidente de la Métropole déléguée à la Santé, à l'Enseignement supérieur et la Recherche, à la Recherche médicale, à l'économie de la santé, ce jury a rassemblé des personnalités qualifiées issues du monde académique, scientifique et institutionnel.

Signé le 15 décembre 2025

Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2025

Publié le 17 décembre 2025

La composition du jury a permis de garantir la pluralité des regards et l'objectivité des choix : étaient représentés des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire, des organismes nationaux de recherche, des acteurs économiques liés à l'innovation ainsi que des élus métropolitains en charge des politiques de recherche et d'innovation. Les membres du jury ont examiné les candidatures selon des critères d'excellence scientifique, d'originalité des travaux, de potentiel d'impact territorial et de capacité à favoriser l'égalité femmes-hommes dans la recherche. À l'issue de ses délibérations, le jury a désigné les trois lauréates du Prix Femmes et Sciences – Jeunes chercheuses, dont les travaux contribueront à renforcer la place des femmes dans la recherche et à affirmer le rôle de la Métropole Aix-Marseille-Provence comme territoire d'innovation et de savoir.

Les lauréates suivantes ont été désignées :

Catégorie santé et sciences de la vie : Lucía Gandarias - Institut des Biosciences et Biotechnologies d'Aix-Marseille – CEA.

Catégorie sciences de l'ingénieur : Lilian Magermans – Institut Fresnel -Université d'Aix-Marseille

Catégorie environnement : Sofia Allende – Institut de Recherche sur les Phénomènes Hors Equilibre (IRPHE) – Université d'Aix-Marseille.

La subvention d'un montant de 5 000 € sera reversée à chacune des lauréates via son laboratoire d'appartenance.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Bureau de la Métropole ;
- La décision n°25/424/D du 13 juin 2025 approuvant le lancement l'appel à projet du prix Femmes et Sciences – Jeunes chercheuses ;
- La délibération n° FBPA-071-18157/25/CM du Conseil de la Métropole du 26 juin 2025 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

**Oui le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que le soutien à l'Enseignement supérieur et à la Recherche (ESR) constitue une compétence stratégique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, réaffirmée dans l'Agenda du développement économique adopté le 30 juin 2022 ;
- L'importance de promouvoir l'égalité femmes-hommes et de renforcer la place des femmes dans les filières scientifiques et techniques ;
- Que la mise en valeur des jeunes chercheuses à travers le prix « Femmes et Sciences – Jeunes chercheuses » contribue au dynamisme académique, économique et à l'attractivité internationale de la Métropole.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée l'attribution d'une subvention de 5 000 euros à chacune des lauréates de l'appel à projet « Femmes et Sciences – Jeunes chercheuses » lancé par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les lauréates désignées sont :

- Catégorie santé et sciences de la vie : Lucía Gandarias - Institut des Biosciences et Biotechnologies d'Aix-Marseille – CEA.
- Catégorie sciences de l'ingénieur : Lilian Magermans – Institut Fresnel -Université d'Aix-Marseille.
- Catégorie environnement : Sofia Allende – Institut de Recherche sur les Phénomènes Hors Equilibre (IRPHE) – Université d'Aix-Marseille.

**Article 2 :**

Sont approuvées les conventions ci-annexées au titre de l'année 2025, relatives à l'attribution de subvention aux 3 lauréates via leur laboratoire d'appartenance.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 en section de fonctionnement : Chapitre 65 – fonction 67 – nature 65132.

Ces crédits relèvent de la politique Développement économique, innovation, attractivité territoriale, de la sous-politique Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche, et du programme Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche, et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Métropole numérique,  
Politique publique de la donnée,  
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER